Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260113-D2026_10-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 Janvier 2026

Date de convocation : 05/01/2026 **Date d'affichage : 06/01/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 6 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Marie-Geneviève SAUVAGE ; conseillers municipaux.

Absents excusés : Aurélien LEBLANC, Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Absent non excusé : David GIEUX, Denis MARTIN

Secrétaire de séance : Martine PAILLARD

35/330/10/2026

10- Objet : Antenne relais : avenant à la convention de bail pour la réhausse du projet et changement de nom du preneur de projet

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°35/330/98/2025 en date du 06 octobre 2025.

Vu la délibération n°35/330/38/2025 en date du 10/03/2025 décidant l'emplacement de l'antenne relais

Vu la délibération n°35/330/61/2025 en date du 19/05/2025 validant le montant du loyer et la contractualisation avec le gestionnaire Phoenix France Infrastructures 3

Vu la délibération n°35/330/98/2025 en date du 06/10/2025 acceptant la réhausse du projet à 36 mètres de hauteur et modifiant le loyer à 7 000€ / an

Considérant que le preneur de projet a évolué entre temps et que ce projet est passé de Phoenix France Infrastructures 3 à **Phoenix France Infrastructures**

Considérant que la hauteur du projet est passée à 36 mètres de hauteur, peinte en couleur gris ciel RAL 7035

Considérant qu'il convient de signer un avenant au bail pour régulariser la situation

Monsieur SAUVAGE Michel ; Maire, propose au vote la signature d'un avenant au bail

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260113-D2026_10-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par vote :
POUR : 0 CONTRE : 9 ABSTENTION :1

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire à signer cet avenant et prendre toute disposition relative à cette délibération.
- **DEMANDE** à revoir une nouvelle implantation avec la société AXIANS

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 13.01.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE